



Au Fil du Pont

Lettre d'informations municipales de Voulmentin n° 9 - Septembre 2022

Mairie Voulmentin

Place de la mairie
79150 Voulmentin

05.49.80.22.28
mairie@voulmentin.fr

www.voulmentin.fr



Avancement des travaux quartier Voultregon :

Les travaux d'embellissement autour de l'église avancent à grands pas, et devraient, sauf contre-temps toujours possible, s'achever courant octobre.

Avec le terme de ce chantier, qui faisait suite à celui d'enfouissement des réseaux, nous en aurons terminé avec les grands travaux impactants.

Nous espérons que la patience des riverains, soumise à rude épreuve par la longueur des travaux, sera récompensée par le résultat obtenu.

Notre centre-bourg devrait être bientôt plus agréable à vivre.



Réunion Publique du 24 juin

Ce sont près de 80 personnes qui ont assisté à la réunion publique organisée par la Mairie. Madame le Maire a souhaité la bienvenue à tous les nouveaux habitants présents.

Après un bilan sur les actions communales en cours et à venir, les responsables des associations présentes ont exposé leur fonctionnement.

A la fin de la réunion, ce moment de retrouvailles s'est prolongé autour du verre de l'amitié.



Visite Estivale

Le jeudi 07 juillet dernier, en coopération avec l'Office de Tourisme Bressuirais, nous avons organisé une visite estivale aux sons des trompes de chasse.

Nous remercions Mr Philippe Robin, président de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais, pour sa présence tout au long de cette balade.

Belle affluence ce soir-là ; les touristes et les Voulmentinains ont pu découvrir ou redécouvrir la Chapelle Notre Dame des Rosiers et la Chapelle St-Ouen, après une marche champêtre à travers nos charmantes ruelles. Ils ont assisté à la démonstration d'un chien de berger et son troupeau de moutons.

Les Echos du Lys ont animé cette fin de soirée par une technique instrumentale liée à la maîtrise du souffle, au vibrato, en apportant de la convivialité à ce lieu bucolique.

A l'issue de ces belles prestations, nous avons prolongé la soirée autour du verre de l'amitié tout en dégustant des produits locaux : Picochons et pâté de l'EARL Mainard, vins du Domaine de La Gâchère, rillettes et fromages des 2 Rivières, pain de la Boulangerie Tellier, œufs de caille de La Caille d'Or, cannelés et desserts lactés de la ferme Plaisir du Lait.



Présentation des nouveaux agents communaux

Mr André Perridy ayant fait valoir ses droits à la retraite, nous avons accueilli Mr Jordan Languedoc pour le remplacer.

Mme Véronique Pidoux vient en renfort au niveau du secrétariat.

Mr Luc Marrillaud, employé à mi-temps, est chargé de la réhabilitation de nos logements locatifs.





Remerciements personnes des bureaux de vote

La municipalité remercie toutes les personnes qui se sont jointes aux conseillers municipaux pour la tenue des bureaux de vote lors des élections de 2022. Ce volontariat a contribué au bon fonctionnement de celles-ci. Merci encore pour votre présence.

La construction du parc éolien « les Herbes Blanches a débuté

Un parc éolien développé et exploité par une entreprise des Deux-Sèvres. Cette installation a été développée, est construite et sera exploitée par 3D ENERGIES, filiale du SIEDS dédiée aux énergies renouvelables. Elle sera composée de 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,30 mégawatts. La production annuelle attendue est d'environ 22 millions de kilowattheures, ce qui correspond à la consommation annuelle d'environ 9 000 habitants.

3D ENERGIES accorde une place importante à la communication et à l'implication des collectivités dans ses projets de Territoire : la construction du parc des Herbes Blanches se fait en concertation étroite avec la commune et les riverains du futur parc, au travers d'un comité de suivi qui se réunit régulièrement pour échanger sur les phases de chantier et les enjeux associés.

Le parc éolien des Herbes Blanches sera raccordé au tout récent poste source Gérédis situé sur la commune Saint Aubin du Plain.

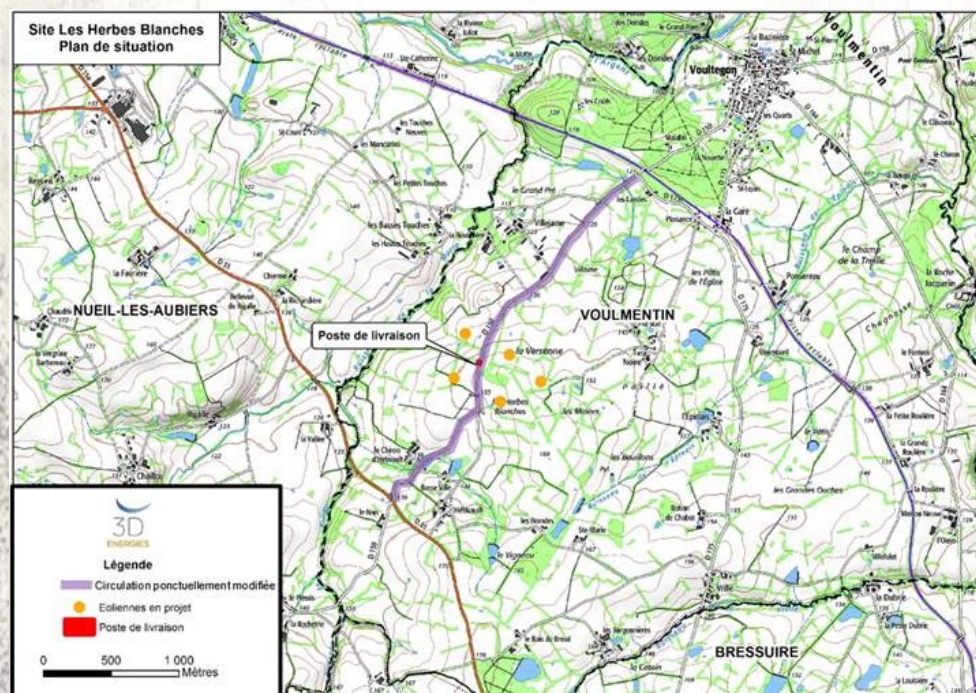
Sécurisation du trafic à prévoir au niveau de la route D 150

Par mesure de sécurité, certaines étapes du chantier, telles que l'arrivée des différents éléments des éoliennes sur site, ou le bétonnage des fondations avec la circulation des toupies de béton, nécessiteront de fermer temporairement la circulation sur la D150. Un affichage sera réalisé au niveau de la voirie pour prévenir des dates de limitation de circulation et des déviations mises en place.

Calendrier prévisionnel :

A ce jour, le calendrier prévisionnel de construction est le suivant :

- Septembre 2022 à octobre 2022 : mise en place des réseaux inter éoliennes
- Octobre 2022 à janvier 2023 : création des pistes d'accès et des plateformes de grutages
- Janvier à mars 2023 : création des fondations
- Avril 2023 à septembre 2023 : montage des éoliennes



Pour toute demande liée à ce chantier, vous pouvez adresser vos questions directement à 3D ENERGIES via l'adresse suivante :

chantier-herbes-blanches@3denergies.com

Calendrier des principales manifestations de notre commune :

Gym Tonic La Voulmentine

Reprise des cours le **jeudi 8 septembre**
De 19 h 30 à 20 h 30 et les jeudis suivants
Salle des sports ou Salle de la Tour
Renseignements sur place

Journées du Patrimoine

- Chapelle St Ouen
- Chapelle Notre dame des Rosiers
- Chapelle St Sébastien
- Eglise St Clémentin
- Eglise St Pierre et Paul

Le **samedi 17 et dimanche 18 septembre**
pour les journées du patrimoine, ainsi que les
dimanches **2 octobre**, **16 octobre** et **mardi 1er**
NOV

DATES D'OUVERTURE DES CHAPELLES EN 2022



Comité des Fêtes de Saint Clémentin

Randonnée Pédestre **dimanche 2 octobre**
15 et 10 kms sont proposés et 3,5 kms pour un
circuit « Poussette » dans le village de St Clémentin.
Départ Salle de la Tour entre 8 h 30 et 9 h 30
Pause à mi-parcours et verre de l'Amitié à l'arrivée
Possibilité de déjeuner à partir de 12 h
- Fish and Chip 11 Euros
ou - Kebab 10 Euros
ou - Saucisse/frites..... 5 Euros

Repas des aînés

Repas servis le **dimanche 9 octobre**
À la salle Saint Sébastien par la commission sociale
de notre commune avec animation

Si vous avez plus de 70 ans, et que vous n'avez pas
reçu d'invitation, n'hésitez pas à vous faire connaître
en mairie, vous êtes invités !

Comité des Fêtes de Voultegon

Une soirée Couak'onjou repas dansant
samedi 22 octobre Salle St Sébastien
sur réservation au 06 30 80 54 95

Décorations Festives

Installations des **Guirlandes** dans les rues quartier
Saint Clémentin et de Voultegon, par leurs comités
des fêtes courant **Décembre**

	LES RAMEAUX : DIMANCHE 10 AVRIL
	PAQUES : DIMANCHE ET LUNDI 17-18 AVRIL
	DIMANCHE 1 MAI
MAI 2022	DIMANCHE 15 MAI ASCENSION : JEUDI 26 MAI
JUIN 2022	PENTECÔTE : DIMANCHE ET LUNDI 5-6 JUIN DIMANCHE 19 JUIN
JUILLET 2022	DIMANCHE 17 JUILLET
AOÛT 2022	DIMANCHE 7 AOÛT ASSOMPTION : DIMANCHE ET LUNDI 14-15 AOÛT
SEPTEMBRE 2022	DIMANCHE 4 SEPTEMBRE CANON ET DIMANCHE 12-13 SEPTEMBRE

Fête de Noël

Organisée par l'Apel Ecole St Jean, à la Salle Belle
Arrivée à Nueil les Aubiers, le **Samedi 10 décembre**

OCTOBRE 2022	DIMANCHE 2 OCTOBRE DIMANCHE 16 OCTOBRE
NOVEMBRE 2022	TOUSSAINT : MARDI 1 NOVEMBRE

L'art et la Manière

Activités manuelles tous **les mercredis et vendredis**
après-midi, salle des associations : Vannerie,
Patchwork, Travaux manuels divers. Ouvert à tous
Soirée Téléthon le **vendredi 2 décembre**

Anciens combattants

Cérémonies aux 2 monuments aux morts
le **vendredi 11 novembre** :
Fête de l'armistice de la première guerre
mondiale

À 11 h à Saint Clémentin
Puis à 11 h 30 quartier Voultegon
(horaires susceptibles d'être modifiés)

Dispositif Argent de Poche

Léni, Noa, Sarah, Louéla, Constance, Noémie,
Loïs, Céline, Claire, Leslie et Louis ont répondu
présent à cette nouvelle session du Dispositif Argent
de Poche.



Encadrés par les agents municipaux, ils ont lessivé les murs, le sol, les
tables et les chaises du restaurant scolaire, construit puis assemblé les de
abribus. Dans les locaux de la péri-scolaire, ils ont changé le revêtement de sol,
et effectué d'autres menus travaux. Ils ont procédé à la réfection du terrain de
boules du Square des Cèdres et entretenu les espaces verts.

Merci à eux pour le travail accompli et leur implication dans la vie
notre commune.





Modification budget

Une modification significative du budget communal a été entamée en septembre 2022. Il nous semblait important d'informer rapidement l'ensemble des concitoyens de cette modification.

La participation de la commune est obligatoire pour les élèves scolarisés dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, ceci répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L. 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Jusqu'à l'année scolaire 2021-22, la mairie participait sur la base d'un forfait unique de 548 € par élève domicilié sur son territoire. Depuis la circulaire N°5 du 1 mars 2022, une nouvelle rétribution est calculée sur la moyenne départementale, fixée par la préfecture et s'applique de la façon suivante :

1 376,25 € : par enfant en maternelle et 577,23 € : par enfant de primaire.

Cette charge supplémentaire pour la commune est non négligeable, puisque pour 86 enfants de la commune inscrits :

Nombre enfants	Participation 2021/2022	Participation 2022/2023
24 maternelles	$(24 \times 548) = 13\ 152 \text{ €}$	$(24 \times 1\ 376,25) = 33\ 030 \text{ €}$
62 primaires	$(62 \times 548) = 33\ 976 \text{ €}$	$(62 \times 577,23) = 35\ 788,26 \text{ €}$
Total	47 128 €	68 818,26 €

Cet écart de 21 690 € est conséquent pour la commune. Sur les conseils de l'observateur économique du diocèse en octobre 2021, il a été convenu d'établir un loyer pour les locaux communaux occupés par l'école ainsi que les frais d'entretien des classes maternelles (sur la partie communale), l'entretien des extérieurs (partie communale + partie privée) et les frais d'eau pris en charge sur le bâtiment communal (50 % périscolaire / 50 % école), jusqu'alors non pris en charge par l'école. Ce loyer a dans un premier temps été calculé sur la moyenne de la valeur locative des logements de la commune, soit 1591 € / mois (1300 € de loyer intérieur et extérieur + frais de personnel et eau). Cette somme étant trop importante pour l'OGEC, il a été revu la location et la proposer à 1291 € / mois (vote du conseil municipal du 30 août 2022).

Le conseil municipal tient à préciser que la moyenne départementale des rétributions parentales dans les écoles privées est de 40 € mensuel, alors qu'elle n'est que de 25 € mensuel sur la commune.

Cette somme annuelle, représente la dépense de $1291 \times 12 = 15\ 492 \text{ €}$. Si nous retirons ces 15 492 € à l'augmentation 21 690 €, nous arrivons à un solde positif de + **6 198 €**.

Le conseil municipal, lors de la session du 30 août 2022, a jugé raisonnable cet effort de 6 198 € pour aider l'OGEC à parvenir à un équilibre financier. (A noter que ce montant couvre plus que le déficit annoncé sur le budget prévisionnel OGEC).

Le conseil municipal a préféré cette solution à une augmentation éventuelle des impôts locaux ou d'arrêter des investissements pour la commune (entretien de voirie, aménagements pour améliorer la sécurité routière, etc...).

Il était important d'expliquer pourquoi, à compter de septembre, la commune demande un loyer à l'école et surtout les raisons qui nous ont poussés à opter pour cette solution qui impacte moins l'ensemble des foyers, dans une période où le pouvoir d'achat est déjà entamé par la hausse des prix en général.

Si toutefois des questions persistent, la mairie se tient à votre disposition pour échanger lors d'un rendez-vous. La volonté du conseil est bien d'être totalement transparent vis-à-vis des Voulmentinains et les invite également à consulter les comptes rendus des conseils municipaux qui donnent beaucoup d'informations sur la vie de la commune et son budget. Les conseils sont ouverts au public, libre à chacun de venir y assister.